

Banque de la Colombie-Britannique—Loi

M. Garneau: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen). J'ai écouté son discours. Je voudrais que le député dise à la Chambre si les difficultés éprouvées par la Banque de la Colombie-Britannique ont été causées par l'incertitude des déposants. Autrement dit, les déposants retireraient-ils leurs fonds parce qu'ils n'avaient pas suffisamment confiance dans la banque après la tentative ratée de sauvetage de la Banque Commerciale du Canada? Le problème provenait-il d'un manque de confiance des déposants ou bien de la qualité de l'actif? Je rappelle au député que l'inspecteur général des banques avait déclaré en octobre 1985 après analyse que l'actif de la banque était solide. Le problème vient-il des dépôts ou de la valeur de l'actif?

• (1150)

M. Friesen: Monsieur le Président, je l'ai déjà dit, il parle comme un banquier et il sait interpréter les grands livres. Comme je l'ai signalé au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), la banque a un problème de solvabilité. Quelqu'un qui a de la difficulté à se maintenir à flot ne tient pas tellement à savoir pourquoi il se noie. Ce qu'il veut, c'est d'être sauvé. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui.

M. Garneau: Madame la Présidente, cela m'inquiète beaucoup de voir que les ministériels ne veulent pas nous fournir de renseignements. Je n'ai rien à redire au fait que la mesure vise à assurer la survie du système bancaire régional dans l'Ouest. C'est ce que j'ai dit hier dans mon discours; ce qui nous inquiète, c'est la façon de procéder. Les Canadiens devront, par l'entremise de la SADC, fournir 200 millions de dollars à la Banque de Hongkong du Canada, une division de la Banque de la Colombie-Britannique, qui deviendra la Banque de Hongkong, sans obtenir d'actions de la banque en retour. La Banque de Hongkong achètera la quasi-totalité de l'actif et du passif de la Banque de la Colombie-Britannique pour 62 millions de dollars. Si le problème découle de l'incertitude des déposants, il s'agit de difficultés de trésorerie et il existe des solutions dans de tels cas. Par ailleurs, si la difficulté provient de la qualité de l'actif, c'est tout autre chose. Je voudrais demander encore une fois au député, qui fait partie du gouvernement et qui doit connaître les détails de l'affaire, quelle est la situation relativement à la qualité de l'actif. Un autre député de la Colombie-Britannique a laissé entendre hier que l'actif devra peut-être encaisser une perte de 1,3 million de dollars. Est-ce vrai ou faux? Je voudrais que le député commente cet aspect de la question.

M. Friesen: Monsieur le Président, je pense que le banquier devrait se rendre compte que, si tous les déposants assurés doivent être remboursés par la SADC, cela coûtera 1,3 million de dollars. Ce n'est pas une solution très souhaitable.

M. Garneau: Est-ce vrai?

M. Langdon: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député qui vient de laisser entendre qu'on n'a pas d'autre choix que fermer la banque et ainsi porter préjudice à la Colombie-Britannique, ou la vendre à des étrangers, suscitant ainsi dans l'avenir d'autres difficultés sur le plan monétaire. Plus précisément, l'offre de la Vancouver City Savings Credit Union n'était-elle pas valable? Cette offre aurait été moins coûteuse que l'initiative prise pour venir à la rescousse

de la banque, laquelle serait demeurée entre les mains de citoyens de la Colombie-Britannique au lieu d'être cédée à des banquiers venus de l'étranger.

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais apporter quelques rectifications et peut-être même présenter une argumentation. La proportion de propriété étrangère dans l'industrie bancaire s'est accrue de moins de 1 p. 100 par suite de ce marché. C'est bien en deçà des limites prévues par le règlement d'exécution de la Loi sur les banques. Le député en conviendra, je crois. Et bien sûr, le député de Kamloops—Shuswap, ancien porte-parole financier, en conviendra également. Deuxièmement, bien que j'estime souhaitable que l'industrie bancaire appartienne autant que possible à des Canadiens, je ne crois pas que nous devrions nous montrer à ce point xénophobes et craindre la participation d'étrangers dans une entreprise commerciale quelconque tant que l'économie canadienne est de ce fait renforcée. Prétendre qu'il s'agit d'une banque étrangère...

M. Riis: C'est exact.

M. Friesen: Bien entendu, c'est exact. Je ne le nie pas. Toutefois, en disant que c'est une banque étrangère on fausse la question principale. Nous allons nous retrouver avec une banque de catégorie A très solide sur la côte du Pacifique: elle pourra favoriser les relations avec les pays riverains du Pacifique que la Colombie-Britannique a eu de la difficulté à développer et qu'elle espère exploiter dans les années à venir. Nous pensons que cette démarche sera utile. Elle ne sera pas une panacée, mais elle sera utile.

Quant à l'autre option dont le député a parlé, je crois savoir que des discussions ont eu lieu durant plusieurs semaines avec le conseil d'administration de la Vancouver City Saving Credit Union. Je répéterai ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que nous examinons une requête du conseil d'administration de la Banque de la Colombie-Britannique. Le conseil d'administration a jugé que l'offre financière n'était pas suffisante pour assurer la sécurité de la Banque de la Colombie-Britannique. Cette solution n'était donc pas valable car les réserves en espèces étaient inexistantes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. La parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, contrairement au député qui m'a précédé, je trouve attristant de devoir procéder au sauvetage d'une nouvelle banque en ce jeudi 27 novembre. Je crois pouvoir dire, sans jouer les alarmistes, que le Parlement nous a demandé de maintenir à flot une autre banque en perdition.

Il faudrait faire toute la lumière sur les circonstances qui ont donné lieu à ce débat d'urgence à la Chambre des communes. Il y a quelques mois, le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances nous disaient que nous n'avions rien à craindre parce que l'inspecteur général des banques jugeait parfaitement saine la situation de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, a, fait exceptionnel, pris la parole pour déclarer que les déposants canadiens et ceux qui faisaient affaires avec la Banque Commerciale du Canada et la